



OFFRE DE SERVICE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES
COLLECTIVITÉS ET DE LEURS AGENTS POUR L'ACCÈS
AUX FORMATIONS

COMPÉTENCES PREMIÈRES

DÉLÉGATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



1. REPÉRAGE DES AGENTS

La collectivité identifie et repère avec les agents et l'encadrement les besoins de développement des Compétences Premières.



2. POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

L'agent **complète seul le dossier d'inscription** et la collectivité le transmet au CNFPT par courrier postal ou scan en parallèle de l'inscription sur IEL*.

L'agent bénéficie d'un positionnement pédagogique reposant sur 3 éléments :



Dossier d'inscription complété par l'agent



Tests de positionnement pédagogique



Entretien individuel

A l'issue du positionnement pédagogique, l'agent bénéficie d'une orientation vers un parcours de formation adapté aux besoins de l'agent.

Cette préconisation pédagogique est proposée à l'agent et validée par la collectivité.



3. FORMATION

L'agent réalise son parcours de formation qui se structurent selon les degrés de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI).

Un bilan pédagogique intermédiaire en milieu de parcours et un bilan pédagogique final sont proposés à l'agent et à sa collectivité (service formation et/ou encadrement).

A l'issue du parcours de formation une **attestation des capacités acquises** en formation est remise à l'agent et des **préconisations** de suite de parcours sont proposées à l'agent et à la collectivité.

*IEL : plateforme d'inscription en ligne

POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

- ▶ S'assurer de l'intérêt et de la motivation de l'agent,
- ▶ Évaluer les besoins de formation au regard des objectifs d'évolution et des capacités acquises,
- ▶ Identifier le parcours de formation le mieux adapté aux besoins de l'agent.

CONTENUS ET DURÉES DES FORMATIONS COMPÉTENCES PREMIÈRES

Acquérir les compétences de base nécessaires en situation professionnelle ou dans la vie courante :

- ▶ Français oral et écrit,
- ▶ Calcul et numération,
- ▶ Repérage dans le temps et l'espace,
- ▶ Usage des outils numériques,
- ▶ Apprendre à apprendre,
- ▶ Agir en autonomie,
- ▶ Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Degré 1 ANLCI

Degré 2 ANLCI

30
jours

15
jours

Degré 1 : se repérer dans l'écrit (mots et signes), dans l'univers des nombres, dans l'espace et le temps, poser et répondre à des questions simples.

Degré 2 : dans un environnement familier et pour des documents courants, lire et écrire des phrases simples, résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples.



CONTACTS

Les dispositifs de formation Compétences Premières sont mis en œuvre par les **antennes départementales** du CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour toute information complémentaire sur ces dispositifs, prendre contact avec l'antenne CNFPT de votre département.



[Nous connaître](#) > [Notre organisation](#) > [Les délégations](#) > [Vos contacts en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DÉLÉGATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - 18 RUE EDMOND LOCARD - 69322 LYON CEDEX 05
04 72 32 43 00
WWW.CNFPT.FR

MAJ : 01/2023